

Les dépassées de toiture produisent un jeu d'ombres sur les façades et dessinent une découpe du ciel caractéristique du paysage des rues des centres anciens. Éléments de composition architecturale des façades, ils en constituent le couronnement.





CORNICHE OUVRAGÉE EN PIERRE AVEC CHÉNEAU EMBOUTI



CORNICHE OUVRAGÉE EN MAÇONNERIE ENDUITE



DÉPASSÉES « À L'ITALIENNE » EN PLÂTRE



DÉPASSÉE À CHEVRONS OUVRAGÉS ET VOLIGES AVEC CHÉNEAU EN ZINC

les dépassées de toiture

Les toitures dépassent de la façade pour la protéger du ruissellement des eaux de pluie. D'un point de vue constructif, cette dépassée peut être soit soutenue par la charpente, soit portée par le mur.

Soutenue par la charpente, elle peut être constituée de chevrons avec voligeage en bois, agrémentée ou non de planches de rive. Elle peut aussi prendre l'aspect d'une corniche dite «à l'italienne» ou «à l'aixoise», en plâtre lissé sur lattis en bois ou canisses.

Dans le cas des systèmes portés par le mur, on rencontre les traditionnelles génoises, plutôt rares en Corse du sud, formées d'un ou plusieurs rangs de tuiles canal. Le nombre de rangs d'une génoise augmente souvent en fonction de la hauteur de la façade. Un traitement plus urbain est celui de la corniche moulurée réalisée soit en pierre de taille, soit en maçonnerie enduite de plâtre, chaux ou ciment naturel.

En milieu rural les dépassées de toitures sont généralement plus réduites.

faire les bons choix

Il convient d'identifier l'architecture, le style de la construction et de respecter la composition de la façade.

L'état de la toiture doit être vérifié. Remplacez les tuiles et notamment les tuiles de rive endommagées, nettoyez les mousses...

Consultez un professionnel (artisan couvreur ou architecte) pour le diagnostic, le suivi et la réalisation des travaux.

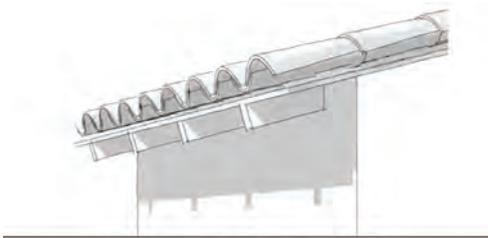
Conservez les rives de toiture ou restituez-les en cohérence avec les façades voisines de la rue : corniches moulurées, à gorge, à chevrons débordants ou génoises...

Quand la pose de gouttières et de chutes d'eau pluviale s'impose, veillez à les disposer de façon à s'intégrer au mieux dans la composition de la façade.

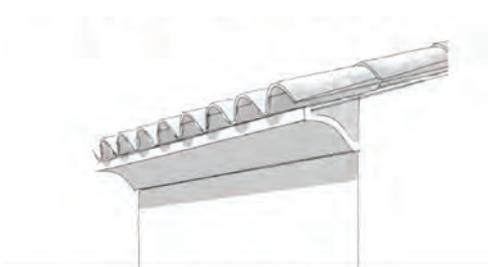
Les gouttières

Préférez des gouttières et des chutes d'eau pluviale en zinc. Ce matériau traditionnel très répandu, reste discret une fois patiné, protège naturellement contre l'oxydation. Sa robustesse lui confère également une excellente durée de vie, de 30 à 50 ans. Le cuivre est utilisé pour les édifices remarquables.

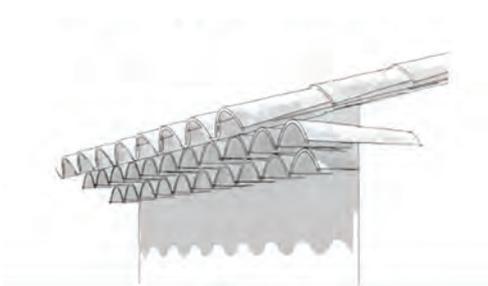
Les différents types de dépassées de toitures



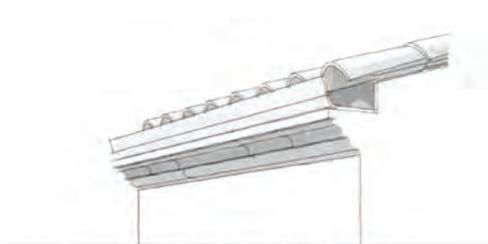
Dépassée de toiture sur abouts de chevrons



Dépassée de toiture sur corniche à «l'italienne»



Génoise



Dépassée sur corniche en pierre taillées avec chéneau en zinc



PATRIMOINE

> Génoise ... di Genova

Ce sont probablement des maçons venant de Gênes qui auraient apporté cette particularité d'abord en Corse et en Provence puis dans tout le sud de la France, dans la zone où domine la tuile canal. Le terme génoise est utilisé sous la forme «genouvese» ou «ginouvese», depuis le milieu du XVIIIe siècle. Les premiers écrits s'y rapportant datent des années 1630-1640. La génoise est parfois considérée comme un témoignage du statut social : les maisons modestes ont deux rangs, les propriétaires plus aisés en ont trois, quatre et jusqu'à cinq. Aux XVIIIe et XIXe siècles, les demeures riches remplacent les génoises par des corniches de pierre plus ou moins ornementées, mais l'usage se maintient pour les constructions plus modestes. Peu présentes dans les grands centres urbains comme à Ajaccio, on les retrouve plutôt en milieu rural ou autour de Bonifacio.



© Les Couleurs de la France. Maisons et paysages



RÉGLEMENTATION

> Renseignez-vous auprès de votre mairie

Les travaux concernant les toitures modifient l'aspect extérieur d'un bâtiment. À ce titre, ils doivent en règle générale faire l'objet d'une **demande d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable)** en mairie, pour être autorisés avant toute exécution.

Le défaut d'autorisation constitue une infraction susceptible d'entraîner des poursuites et la dépose des travaux effectués.

Contrairement aux dispositions applicables en matière d'eaux usées (cf. article L.1331-1 du code de la santé publique), il n'existe pas d'obligation générale de raccordement en ce qui concerne l'évacuation des eaux pluviales. Cela peut cependant être imposé localement.

Le Plan local d'Urbanisme (PLU) peut préciser l'aspect des débords de toiture, chéneaux et descentes d'eaux pluviales à respecter.

Dans les espaces protégés, notamment dans les ZPPAUP, Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) ou dans le périmètre d'un Monument Historique (Abords ou PDA), **la demande d'autorisation d'urbanisme ou la demande d'enseigne requiert l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.**

crédits © caue 13

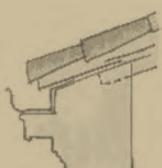


INFOS

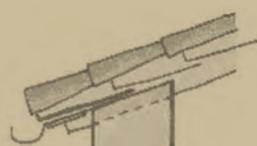
> La récupération des eaux pluviales

En milieu urbain, les propriétaires privés doivent le plus souvent installer des gouttières pour canaliser les eaux pluviales. Si l'eau est récupérée dans un élément fixé au-dessus du vide, on parle de « gouttière pendante » ou « à l'anglaise », si l'eau est récupérée dans un élément posé sur le mur de façade ou sur une corniche on parle de « chéneau » ou de gouttière à « cimaise ».

Depuis leur extrémité, l'eau est ensuite conduite jusqu'en bas de la façade par une descente d'eaux pluviales en zinc ou cuivre. Le PVC, dont l'aspect plastifié est inadapté au bâti ancien, est à proscrire.



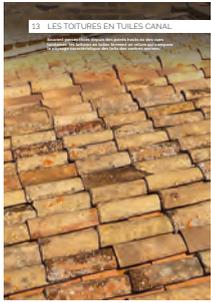
Chéneau



Gouttière

INFOS & CONTACTS

EN COMPLÉMENT DE LA FICHE 12



13
les toitures en
tuiles canal



14
les toitures en
tuiles mécaniques

Chaque intervention sur les façades de nos centres anciens et urbains compte et participe à l'harmonie du paysage urbain. Au cœur de nos villes et villages, l'intérêt particulier et l'intérêt général doivent être conjugués pour créer le cadre de vie que nous y recherchons tous.

Dans ce sens, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Corse-du-Sud (UDAP 2A) et la DRAC Corse mettent ces fiches conseils à votre disposition pour vous guider dans vos travaux et vos démarches.

Elles ont pour but d'aider chaque particulier dans ses projets en permettant d'allier qualité architecturale et environnementale avec la préservation et la valorisation du patrimoine architectural corse.

LES FICHES CONSEILS PATRIMOINE CORSE

- 01 | la composition des façades
- 02 | les façades enduites
- 03 | les finitions d'enduits
- 04 | les enduits au ciment naturel
- 05 | les façades en pierre
- 06 | les modénatures et encadrements
- 07 | les décors en façade
- 08 | la ferronnerie
- 09 | les fenêtres
- 10 | les volets
- 11 | les portes
- 12 | les dépassées de toitures
- 13 | les toitures en tuiles rondes
- 14 | les toitures en tuiles mécaniques
- 15 | les dispositifs techniques
- 16 | les devantures en applique
- 17 | les devantures en feuillure
- 18 | les enseignes
- 19 | les pailletes

> à télécharger sur le [site de la DRAC CORSE](#)

> www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Corse/Patrimoine/Les-UDAP

POUR EN SAVOIR PLUS

DRAC CORSE | UDAP2A

Unité Départementale de l'Architecture
et du Patrimoine de Corse-du-Sud

Tél : 04.95.51.52.09 | Mél : udap.corse-du-sud@culture.gouv.fr

> Réception du public sur rendez-vous